

Avis de constitution

SOCIETE « SANGARE NAMI GROUPE » en abrégé « S.N.G »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO AVOCATIER,
Lot 197, Ilot 25

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/08/2025 , et enregistrés au CEPICI le 29/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE NAMI GROUPE » en abrégé « S.N.G »

Objet : Transport public , COMMERCE GENERAL, ACHAT ET VENTE D'ARTICLE .

La participation directe ou indirecte de la société a toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement a l'objet ci-avant.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO AVOCATIER,
Lot 197, Ilot 25

Dirigeant(s) Mlle SANGARE NAMINATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-09751 du 16/09/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57094/GTCA/RC/2025 du 16/09/2025

